



Conçue spécialement pour les dirigeants de petites entités qui ne disposent ni d'expertise ni de temps, la prestation de Coaching Cyber a vocation à aider toutes les organisations à renforcer leur posture cyber et maîtriser ainsi leurs risques numériques. En peu de temps (4 heures réparties en trois séances), pour un budget forfaitaire modéré de 699€, elle fournit au Client une idée précise de ses risques numériques, une évaluation de sa posture et un plan d'action de renforcement. Elle permet de répondre aux questions de toutes natures sur le sujet, dans un cadre particulièrement interactif, personnalisé et confidentiel.

Conçue pour simplifier au maximum les démarches administratives, économisant en cela le temps du client et celui du consultant (donc le prix), la Prestation s'acquiert par souscription directe en ligne. La présent document tient lieu de devis, bon de commande et contrat. Dès souscription, Yves Le Floch Conseil émet la facture et contacte le Client pour fixer la première séance de coaching.

Toujours dans un objectif de simplification, d'économie de temps et de modération du prix, la Prestation comprend 3 séances de coaching interactif avec Yves Le Floch et ne prévoit pas de remise de rapport ou document. Chaque séance dure 1h20' (par conférence téléphonique ou vidéo, au choix du Client) et se tient en ligne à un moment convenu d'un commun accord. La Prestation se déroule sur deux à quatre semaines, en fonction de la disponibilité du Client.

Séance 1 : identification des risques numériques

- analyse de la situation : examen des enjeux spécifiques de l'entreprise, incluant ses processus, son environnement et ses actifs ;
- identification et évaluation des risques : détection des risques cyber pertinents qui pourraient affecter son activité, estimation de leur vraisemblance et gravité.

Séance 2 : évaluation de la maturité en cybersécurité

- examen de la posture cyber : analyse des dispositifs et pratiques contribuant à la cybersécurité sous différents axes (gouvernance, processus, RH, juridique, SI, sécurité des postes, des accès et de l'infrastructure, outils, opérations) ;
- forces et faiblesses : identification des points forts et améliorables de la posture cyber.

Séance 3 : élaboration du plan de renforcement

- au vu des risques et des faiblesses identifiés, élaboration d'un plan de renforcement de la posture cyber, incluant des mesures organisationnelles, humaines, techniques et contractuelles ;
- actions pratiques et priorisées : dans le cadre du plan, recommandation d'actions spécifiques et adaptées pour mettre en œuvre les mesures identifiées et renforcer la sécurité de l'entreprise.

Suivi personnalisé : un échange téléphonique se tient après trois à six mois, afin de faire le point sur l'avancement des actions recommandées et les éventuelles difficultés rencontrées.

Yves Le Floch Conseil est tenue à une stricte confidentialité des données sensibles du Client et à ne pas divulguer, sauf obligation légale, les informations confidentielles recueillies au cours de la Prestation.



Annexe 1 : présentation d'Yves Le Floch Conseil

Yves Le Floch Conseil (le-floch.pro) est une société anonyme simplifiée unipersonnelle fondée en 2023 par Yves Le Floch ([linkedin.com/in/yveslefloch](https://www.linkedin.com/in/yveslefloch)), sur la base de 36 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité (nationale, numérique, économique), dont près de 20 ans consacrés à la cybersécurité, en haute administration comme en grande et petite entreprise.

En tant que Conseil en sécurité de l'information, cybersécurité et gestion des risques, Yves Le Floch aide ses clients à maîtriser leurs risques, à en piloter la gestion et à mettre en place les mesures de sécurité nécessaires. Il les conseille et les accompagne dans leurs projets d'évaluation et de renforcement de la sécurité numérique. Il aide les conseils d'administration, équipes de direction et fonds d'investissement à mener des diagnostics cyber, des audits de maturité, à évaluer et maîtriser les risques numériques, à mettre en place des politiques et procédures de sécurité appropriées, à définir et conduire des plans d'amélioration de la sécurité de l'information, à sensibiliser le management et les équipes aux risques et bonnes pratiques, à élaborer les documents adéquats, à sécuriser les données personnelles et sensibles, à accroître la résilience, à assurer la conformité avec les exigences client ou juridiques ainsi qu'avec le socle de sécurité requis...

Attentif au pilotage par les risques, il prend en considération la gouvernance et les équilibres entre facteurs humains, techniques et organisationnels. A la demande, il porte les enjeux de sécurité de l'information au niveau du top management de l'entreprise en qualité de *senior advisor* ou d'administrateur indépendant.

Ingénieur pluridisciplinaire, formé à la complexité des enjeux technologiques, habitué aux projets à fort enjeu humain et juridique, Yves Le Floch a une longue expérience du management et du pilotage des projets avancés en environnement complexe. Dans les domaines de la sécurité en général et de la cybersécurité en particulier, il a accompagné des dirigeants d'organismes privés et publics et préparé de nombreuses décisions opérationnelles. Focalisé sur les résultats, il veille à la synergie des efforts et à l'efficacité des ressources engagées.

Son expérience s'étend du secteur public (ingénieur en chef de l'armement aux ministères des armées, des affaires étrangères, haut fonctionnaire chez le Premier ministre) au secteur privé, en grande entreprise (vice-président « cyber » chez Capgemini) comme en PME (directeur de division chez Risk&Co).

Dans le secteur public, il a dirigé plusieurs programmes d'équipements militaires internationaux dans le domaine de la sécurité des transmissions ; œuvré à renforcer la cybersécurité dans les systèmes de défense ; mené des travaux de prospective sur des sujets technico-scientifiques à fort enjeu international ; dirigé les activités d'intelligence économique d'un grand organisme régalié ; piloté des actions de communication et d'influence ; conduit des projets sociaux-techniques ; préparé de nombreuses décisions présidentielles et gouvernementales en matière de sécurité nationale numérique et économique, ainsi que de renseignement technique.

Dans le secteur privé, il a été en charge du développement international d'affaires en cybersécurité ; dirigé un laboratoire d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information ; dirigé le développement et l'exploitation d'une plateforme de test de la sécurité des logiciels, opérée pour des clients dans le monde entier ; piloté des projets de mise à niveau en sécurité numérique ; dirigé une équipe commerciale cybersécurité répartie sur la France ; mené des actions de relation publique, communication et marketing dans le domaine cyber ; dirigé un centre de profit en sécurité économique et compliance ; accompagné des PME dans leurs actions de renforcement de la cybersécurité.

Certifié CISM (*Certified Information Security Manager*) et DPO (*Data Protection Officer*), Yves Le Floch s'engage au plein respect du code d'éthique professionnelle de l'ISACA¹.

Après 36 ans d'exercice professionnel, et une importante expérience du conseil et de l'accompagnement de dirigeants, convaincu des enjeux et de la nécessité d'élever la maturité cyber de l'ensemble des entreprises, il a choisi de mettre son expérience au service du tissu économique français, notamment des ETI et PME.

¹ <https://www.isaca.org/credentialing/code-of-professional-ethics>

Annexe 2 : conditions générales de vente

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société par actions simplifiée Yves Le Floch Conseil (la « Société »), ayant son siège social au 4 rue Thiers, 13100 Aix-en-Provence, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 952 854 776, et de son Client, dans le cadre de la vente et de l'exécution de la prestation intitulée Coaching Cyber (la « Prestation »). La Société se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

Toute commande de la Prestation par le Client se matérialise par le règlement de l'intégralité du prix de la Prestation et implique son adhésion sans réserve aux présentes CGV. La réception du règlement par la Société déclenche le démarrage de la Prestation.

Le prix de la Prestation est précisé dans le présent document. Il inclut les rabais et ristournes que la Société serait amenée à octroyer du fait d'opérations commerciales ou de facilités particulières fournies par le Client. Il est libellé en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, il est majoré du taux de TVA applicable au jour de la commande. Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé.

Le règlement de la Prestation s'effectue à la commande par règlement en ligne sur le site internet de la Société ou virement sur son compte bancaire, dont l'IBAN est FR89 1744 8000 01PO M6RS UKDH J86. En cas de retard ou défaut de paiement total ou partiel, et conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, le Client verse à la Société une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de l'édition de la facture. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date de la commande sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Pendant la durée de l'impayé, la Société est déchargée de toute obligation de faire. En sus de la pénalité de retard, toute somme non réglée à sa date d'exigibilité produit de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

Toute réclamation concernant les factures de la Société doit être portée à sa connaissance par message et lettre recommandée dans les 10 jours suivant leur réception. A défaut, ces factures sont considérées comme acceptées sans réserve. Tout litige opposant le Client à la Société n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

Compte tenu des aléas propres aux domaines d'intervention de la Société, les délais de livraison annoncés dans le devis sont indicatifs et ne sont pas garantis, notamment en cas de difficulté non prévue lors de l'élaboration du devis ou de disponibilité insuffisante du Client. Par voie de conséquence, un retard raisonnable dans la livraison de la Prestation ne saurait donner lieu à pénalités, dommages et intérêts ni à résolution ou résiliation de la commande.

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi au bon déroulement de l'exécution de la Prestation par la mise à disposition des conditions de travail nécessaires à l'exécution de la Prestation (informations, disponibilité...).

La responsabilité de la Société ne pourra être recherchée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans le devis ou les CGV résulte (même partiellement) d'une faute ou d'un retard du Client, ou d'un tiers mandaté par le Client, ou découle d'un cas de force majeure (tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil).

Compte tenu de la nature de ses interventions, la Société est tenue à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat. Ses prestations sont fournies « à l'état de l'art » au regard des technologies et informations disponibles au moment de la Prestation. La Société ne peut être tenue responsable d'inexactitudes ou d'imprécisions dans les prestations et informations fournies, toujours possibles au regard du caractère fluctuant et évolutif de ses domaines d'intervention. Ainsi, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait de telles inexactitudes ou imprécisions, le Client restant seul responsable des décisions prises à l'issue de la Prestation.

La Prestation s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'entreprise, exclusif de toute notion de salariat ou de mise à disposition de personnel dans le cadre du travail temporaire. La Société dispose de son autonomie pour assurer la Prestation, sans lien de subordination par rapport aux dirigeants et salariés du Client. Elle s'engage à assurer un bon niveau de compétence, d'intégrité et de loyauté dans l'exécution de la Prestation et à ne pas solliciter les salariés du Client en leur proposant des activités rémunérées, pendant la durée de la Prestation et durant 12 mois à compter de l'achèvement de celle-ci.

Quelle que soit la prestation, la Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages aux personnes, aux biens et aux affaires du Client intervenus après son intervention, quelle qu'en soit la raison. Il demeure à la charge du Client de souscrire une assurance pour se protéger de tout dommage éventuel. En tout état de cause, si la responsabilité de la Société était recherchée pour une quelconque raison, toute responsabilité indirecte serait exclue et sa responsabilité directe serait limitée au prix de la Prestation.

La Société n'assure pas de traitement de données personnelles pour le compte, sur instructions ou sous l'autorité du Client et n'est donc pas sous-traitante au sens RGPD ; aucun recueil ou traitement d'informations personnelles n'est prévu dans la Prestation. En cas de recueil accidentel ou fortuit, les deux parties se consulteraient sans délai pour mettre en œuvre une procédure d'effacement.

La Société s'engage à respecter une stricte confidentialité des données sensibles du Client et à ne pas divulguer, sous quelque prétexte que ce soit sauf obligation légale, les informations confidentielles auxquelles elle a accès au cours de la Prestation. Cette exigence reste applicable au minimum un an après la fin du contrat et le demeure en cas de résolution ou résiliation. Elle ne s'applique pas à toute information déjà dans le domaine public, le devenant ultérieurement sans faute de la Société, ou qui lui serait communiquée ultérieurement par le Client ou par un tiers non soumis à obligation de secret vis-à-vis de cette information. La Société est autorisée à mentionner dans ses documents et publications l'existence, la nature et la date de la Prestation, ainsi que le nom du Client. De son côté, le Client s'engage à ne pas divulguer le contenu des échanges avec la Société, couverts par le secret industriel.

La Prestation et le contrat afférent sont gouvernés par le droit français. En cas de litige ou de réclamation, les deux parties conviennent de se rapprocher afin de rechercher une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le litige ou la contestation est de la compétence du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence.